

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Quintidi 15 Ventôse, an V.

(Dimanche 5 Mars 1797.)

Détails sur la prise d'un corps de troupes françaises qui avoient opéré un débarquement dans le comté de Pembroke, en Angleterre. — Lettre du pape au général Buonaparte. — Réponse du général Buonaparte au pape, annonçant la conclusion d'un traité de paix entre le saint-siège et la république française. — Proclamation du directoire exécutif concernant les assemblées primaires. — Troisième lettre sur les prochaines élections.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ANGLETERRE.

De Londres, le 27 février.

Avant-hier, on reçut ici la nouvelle que deux frégates françaises, une corvette & un longre avoient été aperçus le 22 dans le canal de Bristol & avoient donné des alarmes aux habitans des côtes. On a eu depuis l'avis officiel que ces bâtimens ennemis avoient débarqué un corps de troupes assez considérable dans le comté de Pembroke. A la première apparition, les habitans abandonnerent leurs maisons; mais lorsqu'ils se furent remis de la première frayeur, ils se rassemblèrent en masse, s'armèrent de fusils, de piques, de faux, & marcherent sur l'ennemi, qui étoit déjà occupé à piller les habitations. Un corps de trois cent français, qui s'étoit porté en avant, se rendit prisonnier sans se défendre. Il n'y en a eu, dit-on, que 4 de tués. Les paysans seuls ont fait cette expédition. Les milices & les troupes n'avoient pas eu le tems d'arriver. On vient de recevoir l'avis que la totalité des troupes débarquée, au nombre de 1400 hommes, avoit mis bas les armes, & étoit conduite prisonnière à Haverfordwest. Le lord Milford, gouverneur du comté de Pembroke, se loue beaucoup du courage & de l'activité que tous les habitans des campagnes ont montrées pour voler à la défense du pays. L'ardeur étoit telle, dit-il, que les enfans mêmes accompagnoient leurs peres, armés de faucilles. On avoit promptement rassemblée une force considérable de troupes & de milices; mais l'ennemi se rendit avant leur arrivée. On ne connoit pas le but de cette expédition. Quelques personnes croient que les français avoient l'intention de s'emparer du château de Pembroke; de mettre en liberté les prisonniers de leur nation qui y étoient renfermés, & de se réunir à eux pour ravager & mettre à contribution le pays. On dit que celui qui commandoit l'expédition est le fameux gouverneur Wall, ci-devant gouverneur du Sénégal, qui fut arrêté il y a 14 ans pour le meurtre d'un capitaine Mackenire, mais qui trouva moyen de s'échapper ci-devant en France. Le roi a expédié l'ordre de le trans-

porter ici sous une forte escorte. Il y a lieu de croire qu'il ne sera pas traité comme prisonnier de guerre. On a aussi envoyé des ordres à plusieurs commandans de vaisseaux d'aller à la recherche des vaisseaux ennemis.

Ce qui occupe tous les bons citoyens, c'est la détresse de nos finances. D'après un arrêté du conseil privé, du 26, la banque est requise de suspendre tout paiement en numéraire, jusqu'à ce que le parlement ait pris cet objet en considération. Les 3 pour 100 consolid. sont à 51 $\frac{1}{2}$, 52.

FRANCE.

ARMÉE D'ITALIE.

Du quartier-général de Tolentino, le 1^{er} ventôse, an 5.

Buonaparte, général en chef, au directoire exécutif.

Je vous enverrai incessamment, citoyens directeurs, les dix drapeaux que nous avons pris au pape dans les différentes actions qui ont eu lieu contre ses troupes.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que m'a écrite le saint-pere, & de la réponse que je lui ai faite.

Signé, BUONAPARTE.

PIE PP. VI.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Desirant terminer à l'amiable nos différens actuels avec la république française, par la retraite des troupes que vous commandez, nous envoyons & députons vers vous, comme nos plénipotentiaires, deux ecclésiastiques, M. le cardinal Mattei, parfaitement connu de vous, & monseigneur Caleppi; & deux séculiers, le duc don Louis Braschi, notre neveu, & le marquis Camille Massimi, lesquels sont revêtus de nos pleins pouvoirs pour concerter avec vous, promettre & souscrire telles conditions que nous espérons justes & raisonnables, nous obligeant, sous notre foi & parole, de les approuver & ratifier en forme spéciale, afin qu'elles soient valides & inviolables en tout tems. Assuré des sentimens de bienveillance que vous avez manifestés, nous nous sommes abstenus de tout déplacement de Rome; & par-là vous serez persuadé combien grande est notre confiance en vous. Nous finissons en vous assurant de notre plus grande estime, & en vous donnant la paternelle bénédiction apostolique.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 12 février 1797, l'an 22^e de notre pontificat.

Signé, PIE PP. VI.

Au quartier-général de Tolentino, le 1^{er}. ventôse, an 5.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, à sa sainteté, le pape Pie VI.

Très-saint-pere, je dois remercier votre sainteté des choses obligantes, contenues dans la lettre qu'elle s'est donnée la peine de m'écrire.

La paix entre la république française & votre sainteté vient d'être signée; je me félicite d'avoir pu contribuer à son repos particulier.

J'engage votre sainteté à se méfier des personnes qui sont à Rome, vendues aux cours ennemies de la France, ou qui se laissent exclusivement guider par les passions haineuses, qui entraînent toujours la perte des états.

Toute l'Europe connoît les intentions pacifiques & les vertus conciliatrices de votre sainteté. La république française sera, j'espère, une des amies les plus vraies de Rome.

J'envoie mon aide-de-camp, chef de brigade, pour exprimer à votre sainteté l'estime & la vénération parfaite que j'ai pour sa personne; & je la prie de croire au désir que j'ai de lui donner dans toutes les occasions, les preuves de respect & de vénération avec lesquelles j'ai l'honneur d'être son très-obéissant serviteur,

Signé, BUONAPARTE.

Au quartier-général de Tolentino, le 1^{er}. ventôse, an 5.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, la commission des savans a fait une bonne récolte à Ravennes, Rimini, Pesaro, Ancône, Loreto & Perugia: cela sera incessamment expédié à Paris. Cela joint à ce qui sera envoyé de Rome, nous aurons tout ce qu'il y a de beau en Italie, excepté un petit nombre d'objets qui se trouvent à Trévise & à Naples.

Signé, BUONAPARTE.

De Paris, le 14 ventôse.

La proclamation du directoire sur les assemblées électorales, a été généralement approuvée: elle est remarquable par un grand ton de sagesse, celui qui seul convient aux dépositaires de la première autorité nationale.

« Sachez, dans vos élections, dit-il, distinguer la vertu modeste, & n'arrêter votre choix que sur des hommes fermement dévoués au maintien de la constitution de l'an 5. A cette constitution sont attachées les destinées de la France. Déjà elle-même a fourni les moyens de dissiper les orages au milieu desquels elle est née, d'assurer le repos individuel des citoyens, de procurer des alliés importants à la république; & malgré les efforts des ennemis qui lui restent, elle est le gage, elle sera la garantie d'une paix solide & honorable; mais hors de cette même constitution, on n'entrevoit plus que révolutions nouvelles, tyrannie & vengeances. . . »

« Et vous, à qui ces qualités auront mérité la confiance de vos concitoyens, au nom du salut de la patrie & de votre sûreté personnelle, gardez-vous d'abandonner, par un lâche refus, les places où vous serez appelés, à des hommes indignes de les occuper, & peut-être aux plus dangereux ennemis de l'ordre & de la liberté. Acceptez des fonctions respectables que l'affermissement de la constitution rendra chaque jour moins pénibles, & croyez que la voix de vos contemporains, que celle de la postérité ne désignera qu'avec reconnaissance les citoyens qui se

seront dévoués au bonheur de leur pays, en se chargeant de l'honorable fardeau des emplois publics.

« Français, le directoire exécutif vous a retracé vos devoirs; il remplira tous les vœux, & l'indépendance de vos assemblées sera religieusement maintenue. Veuillez le donc, & les élections de germinal creuseront le tombeau de toutes les factions, hâteront la paix au-dehors, & seront au-dedans le gage de la sécurité individuelle & de la prospérité publique ».

La république de Saint-Marin, sur laquelle les voyageurs philosophes, qui ont écrit sur l'Italie, s'arrêtent avec tant d'intérêt, a aussi fixé l'attention de Buonaparte. Le vainqueur des autrichiens s'est plu à relever à ses propres yeux cette petite république qui a conservé presque seule les formes & les mœurs des républiques anciennes, & lui a envoyé un député pour l'assurer de l'amitié de la république française, & lui déclarer que si quelque partie de ses frontières étoit en litige, ou si quelque partie des états voisins lui étoit absolument nécessaire, il la prioit de lui en faire part.

La réponse de la république de Saint-Marin est pleine de noblesse & de simplicité, elle a vraiment quelque chose d'antique. En voici les traits les plus remarquables.

« Votre armée, a-t-elle répondu au député, marchant sur les traces d'Annibal, & surpassant par ses faits, tout ce que l'antiquité a de plus merveilleux, conduite par un héros qui réunit à toutes les vertus, les talens d'un grand génie, a tourné ses regards sur un coin de ce globe, où s'est réfugié un reste de l'ancienne liberté, & où l'on trouve plutôt la simplicité des mœurs spartiates, que l'élégance d'Athènes.

« Vous le savez, citoyen envoyé, la simplicité de nos usages, l'intime sentiment de notre liberté, c'est-là le seul héritage qui nous a été transmis par nos peres, que nous avons su conserver intact, au milieu du choc politique occasionné par une révolution de plusieurs siècles, & que l'ambition & la haine ne sauroient détruire.

« Retournez donc près du héros qui vous envoie; rapportez-lui l'hommage libre, non pas de cette admiration que nous partageons avec l'Univers, mais de notre reconnaissance: dites-lui que la république de Saint-Marin, contenue dans sa médiocrité, craint d'accepter l'offre généreuse qu'on lui fait d'agrandir son territoire, ce qui pourroit par la suite compromettre sa liberté; mais dites-lui aussi, qu'elle croiroit tout devoir à la générosité de la république française & à celle de son invincible général, si elle obtenoit pour le bonheur public, de resserrer avec elle ses rapports commerciaux, & de conclure un traité qui assurât son existence ».

Troisième lettre sur les élections.

Au mot d'élections, tous les partis se réveillent & cherchent à employer les moyens qui leur sont familiers. Je connois telle société où l'on médite des mesures de salut public, & où l'on gémit bien de ce que le tems présent ne soit pas plus fécond en conspirations. Au mot d'élections, chaque village voit se reformer sa petite société populaire, qui vient fraterniser avec le corps législatif, par une pétition civique. Au mot d'élections, on s'endort dans la Belgique & l'on dit froidement: *Que m'importe? On nous demande vingt-deux députés, envoyons vingt-deux brigands dont nous serons débarrassés.*

Excellent calcul qui a donné Carrier à la convention nationale. Au mot d'élections, les brigands se rassemblent dans le Midi; la municipalité de Toulouse trouve plaisant de laisser ou de faire assassiner des citoyens au spectacle. La municipalité de Marseille s'exprime & procède à peu près comme la commune de Paris. Les scélérats s'emparent d'Avignon & y commettent quelques assassinats; en attendant l'occasion de former une Glacière. Et à Paris que fait-on? la grande majorité danse, le peuple groupé autour d'un chanteur répète *le chant de germinal*. On discute, on écrit, on médit, on calomnie sur-tout; on se montre un peu, on se retire ensuite; personne ne parle de soi, tout le monde veut y faire songer.

Je souhaiterois bien que pendant que toutes les passions s'agitent, le bon sens se rendit leur arbitre. Les passions commencent les révolutions, & le bon sens les termine. Le bon sens doit arriver au peuple après les troubles & les orages, comme il arrive à chaque individu après la brillante saison de la jeunesse. Espérons qu'il assistera un peu à nos assemblées primaires!

La position où nous nous trouvons semble faite pour nous ramener au calme. Nous venons de soutenir pendant seize mois une épreuve assez difficile pour notre caractère; c'étoit celle de la patience. Pendant seize mois un tiers nouveau a balancé une majorité que tous les genres d'intérêts, de souvenirs & de craintes unissoient; il a fait une étroite alliance avec tout ce que l'autre parti renfermoit de gens de bien. La révolution, que la guerre a encore répandue au-dehors, a semblé immobile parmi nous. La nation a souffert, a espéré, s'est contenue. L'opinion publique a repris beaucoup d'empire; elle s'est éloignée des théories abstraites, & s'est rapprochée des choses positives. Les mœurs sont redevenues françaises; & cela valoit beaucoup mieux que nos mœurs nouvelles. On s'est souvent montré frivole & malin; mais cela valoit mieux que d'être agité, fanatique & haineux.

Que doit faire la session nouvelle? exécuter tout ce que celle-ci a promis aux hommes sages; faire mûrir tout ce que l'autre a semé. Il importe que le prochain renouvellement soit composé d'hommes d'une fermeté & d'une sagesse éprouvée. Je les voudrois instruits sur toutes les matières du gouvernement, mais exempts de la manie de -Marin gouverner; ennemis des loix révolutionnaires, mais sévères pour l'exécution des loix. Je voudrois que leur caractère inspirât de la confiance à leurs adversaires eux-mêmes; que l'homme coupable pût lire dans leurs regards l'amnistie, l'homme égaré la pitié, & cette bienveillance qui apprend à se réconcilier avec soi-même. Je voudrois que l'esprit de controverses politiques & religieuses leur fût étranger; qu'ils eussent l'art de combattre le fanatisme d'un côté, sans le réveiller de l'autre; qu'ils fussent amis du culte & de la morale. Je voudrois que la paix fût la première de leurs pensées; qu'ils en eussent besoin pour leur patrie & pour l'Europe même; qu'ils eussent de l'orgueil national, mais non le fol amour des conquêtes, & que parmi tous les avantages que nos victoires nous promettent, ils recherchassent sur-tout ceux qui tiennent au commerce & à la prospérité de notre sol. Je voudrois surtout qu'ils fussent instruits en finances, mais qu'ils n'eussent point fait leur éducation à la détestable école de Pagiotage; que leur austère probité éloignât les soupçons des opérations intéressées; qu'ils fussent ennemis de tout papier monnoie, & qu'ils eussent médité l'art si difficile d'asseoir les contributions.

Mais tandis que je fais ces vœux, une foule d'hommes puissans attendent avec effroi l'arrêt que le sort va prononcer. Nous ne sommes plus éloignés que de quelques heures du moment où le sort remettra en présence de leurs commettans tant d'hommes qui ont fait un usage si violent de leurs pouvoirs. Je voudrois que l'image des angoisses qu'ils éprouvent fût présente à tous ceux qui doivent les remplacer, & que ceux-ci se dissent au fond de leur cœur: Non, ce n'est point ainsi que nous voudrions rentrer au sein de notre famille & du pays qui nous a vus naître. LACRETELLE, le jeune.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen POULAIN-GRANDPRÉ.

Séance du 13 ventôse.

Sur le rapport de Hoffman, le conseil approuve une résolution du 8 ventôse, qui autorise l'administration municipale de Strasbourg à prolonger la rue de l'Erevisse.

Sur celui d'Elie Lacoste, le conseil approuve la résolution interprétative de la loi du premier floréal au 3, relative au partage des biens des émigrés.

L'ordre du jour amène la discussion sur la résolution relative aux salines.

Loisel le jeune vote contre cette résolution, qu'il trouve propre à ramener infailliblement la gabelle. Il demande l'envoi d'un message au directoire pour avoir des tableaux & renseignements qui fassent connoître, année par année, depuis 1780, la valeur réelle de chaque quintal de sel fabriqué dans les salines, dont il est question dans la résolution.

Le conseil arrête l'envoi du message & approuve la suite de la discussion.

Il approuve une résolution qui ouvre au ministre de l'intérieur un crédit pour l'acquit des dépenses antérieures à la mise en activité de la constitution.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LALOI.

Séance du 14 ventôse.

Au commencement de la séance on a lu une lettre de Blutel, membre du conseil; il annonce qu'il donne sa démission & ne tirera pas au sort demain; mais comme il est chargé de quelques travaux importants, il demande à exercer ses fonctions jusqu'au 15 germinal. Blutel ajoute: Je dépose sans crainte & sans remords des pouvoirs dont je suis sûr de n'avoir pas abusé.

Quelques débats ont lieu. Divers membres prétendent que Blutel ne peut pas donner une démission avec restriction, & être ainsi tout-à-la-fois législateur & citoyen privé: d'autres membres combattent cet avis, ils soutiennent que Blutel peut donner sa démission & continuer l'exercice de ses fonctions; ils se fondent sur ce que ceux-mêmes que le sort exclura exerceroient néanmoins les mêmes fonctions jusqu'au premier prairial.

Si demain un membre, à l'instant de tirer au sort, déclaroit qu'il ne veut pas prendre son billet & qu'il se tient pour exclu, est-ce qu'il ne pourroit pas, demande Labaye, siéger ici jusqu'au 1^{er} prairial?

Dumolard représente que c'est ici une question nou-

velle , qui mérite qu'on la renvoie à l'examen d'une commission.

Cholet pense qu'il faut s'occuper de cette question pour l'année prochaine. — Alors, lui crie-t-on, personne ne tirera au sort. — Cela est vrai, répond Cholet; mais un député élu pour trois ans pourra, au bout d'une année, renoncer à ses fonctions. — Crassous réplique que ce cas est prévu par la loi.

Blutel paroît à la tribune; il exprime ses regrets d'avoir si long-tems occupé le conseil de lui, & met fin aux débats qui le concernent, en déclarant qu'il donne sa démission pure & simple.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur le reste.

Treillard donne lecture de la liste des membres qui demain doivent tirer au sort; quelques erreurs qu'elle contient sont rectifiées. Le président rappelle au conseil qu'il doit faire ce tirage au sort sans désespérer; comme l'opération pourra être longue, le conseil arrête qu'il se réunira à dix heures précises.

Un membre propose un projet de résolution tendant à rapporter l'article de la loi du 21 floréal, qui interdit le séjour de Paris, à ceux qui ont été membres de la convention & qui n'exercent aucune fonction dans cette commune, ou n'y avoient pas leur domicile avant qu'ils fussent nommés députés à la convention.

Le considérant de ce projet de résolution porte que le corps législatif doit s'empresse de réparer les erreurs qu'il a commises.

Damolard regarde ce considérant comme une censure auere d'une mesure que les circonstances ont commandée. Babeuf ne destinoit-il pas les ex-conventionnels à siéger dans sa nouvelle convention? Du reste, l'opinant est d'avis du projet; mais il demande justice entiere, & qu'on rapporte toute la loi & par conséquent les articles relatifs aux prévenus d'émigration qui sont en réclamation, & aux amnisties. Il propose d'ajourner ce projet jusqu'à l'instant où la commission qui, d'après la motion faite hier par Audouin, devra être nommée le 16, présentera le tableau de toutes les loix contraires à la constitution. Il sera glorieux pour le corps législatif, à la fin de sa session, de transmettre ce dépôt à ses successeurs, sans aucune des taches dont les circonstances l'ont souillé.

Hardy monte à la tribune; il témoigne son étonnement de ce que Dumolard ait dit que si le corps législatif n'adoptoit pas la mesure qu'il avoit proposée, il se deshonoreroit.

Plusieurs voix. — Il n'a pas dit cela!

Lecoigne. — Il l'a dit; je demande la parole.

Plusieurs membres. — Oui, il l'a dit.

D'autres membres. — Il ne l'a pas dit.

Hardy. — J'avertis les interrupteurs que je reste à la tribune jusqu'à ce qu'on m'ait écouté; j'userai de mon droit & je dirai mon opinion malgré Pastoret & ses adhérens.

De violens murmures s'élevent; Hardy parle, & Henry Larivière lui adresse la parole avec vivacité dans le tumulte. Plusieurs membres demandent la parol.

Hardy continue; sans combattre au fond la proposition de Pastoret, il demande qu'on adopte sur-le-champ le

projet présenté; il se fonde sur ce que dans la mesure qu'on propose de révoquer, on a enveloppé d'excellents citoyens: il cite Lefort (de la Seine-Inférieure) qui a bien servi la révolution & qui du fond de sa prison osé menacer Robespierre du sort que ce tyran a subi depuis. Babeuf d'ailleurs ne comptoit que sur les membres de la convention déclarés non éligibles.

Hardy s'éleve aussi contre les proscriptions en masse qui punissent l'innocent comme le coupable.

Hardy quitte la tribune. Pastoret insiste pour avoir la parole; elle est à Cholet, puis à Roux. Le premier ne croit pas que ce soit le moment de prendre la mesure proposée; il faut plus que jamais veiller à la tranquillité de Paris.

Roux est d'un avis contraire: il se fonde principalement sur la découverte de la conjuration royaliste, de laquelle on ne peut pas douter que des émigrés ne trepassent, & par conséquent des prévenus d'émigration.

La discussion est fermée. Le projet sera imprimé & discuté trois jours après la distribution.

Le directoire transmet au conseil l'interrogatoire sur par Leveu, maire de Calais, & une lettre trouvée de la porte-feuille de Daman.

Leveu a dit ne rien savoir de la conspiration & n'avoir eu avec Daman que des relations de commerce.

La lettre n'offre qu'un récit peu clair; il y est par des regrets de M. de Windham ne pas voir, avant son départ, un individu indiqué seulement par les lettres initiales de son nom; des efforts concertés pour les royalistes dont M. Windham a donné avis à M. Paysan; de la nécessité de consulter M. Grenville; d'un chevalier Duval, &c. &c.

Ces pieces seront imprimées.

Bourse du 14 ventôse.

Amsterdam... 60 $\frac{1}{2}$, 62 $\frac{1}{2}$	Lausanne..... 1 $\frac{3}{4}$, 5 $\frac{1}{2}$
Idem courant..... 58 $\frac{1}{4}$	Londres..... 24 l. 17 s.
Hambourg... 192 $\frac{1}{4}$, 190 $\frac{1}{4}$	Inscriptions 8 l. 5 s., 7 s., 6 s.
Madrid... 11 l. 2 s. $\frac{1}{2}$ à 11 l.	Bon de lot. 9 l. 2 s. $\frac{1}{2}$ à 10 l.
Madrid effect... 13 l. 7 s. $\frac{1}{2}$	Mandat..... 26 s. 9 d., 2 s.
Cadix..... 10 l. 17 s.	Or fin..... 102 l. 12 s.
Cadix effectiv... 13 l. 5 s.	Ling. d'arg..... 50 l. 10 s.
Gènes..... 92, 90 $\frac{1}{2}$	Piastre..... 5 l. 4 s.
Livourne..... 101 $\frac{1}{2}$	Quadruple..... 79 l. 15 s.
Bale..... 1 $\frac{3}{4}$, 3 $\frac{1}{2}$	Ducat d'Hol... 11 l. 7 s.
Lyon..... } par	Souverain..... 34 l.
Marseille..... } par	Guinée..... 25 l. 4 s.
Bordeaux..... } par	

Esprit $\frac{3}{5}$, 467 liv. 10 s. — Eau-de-vie 22 deg., 388 liv. — Huile d'olive, 1 l. 7 s. — Café Martinique, 2 l. 1 s. — Café St-Domingue, 1 l. 17 à 18 s. — Sucre d'Inde, 2 l. 4 s. $\frac{1}{2}$. — Sucre d'Orléans, 2 l. 6 d. — Savon Marseille, 21 s. 3 d. — Chandelle, 12 s. $\frac{1}{2}$. — Sel, liv. le $\frac{0}{10}$.

Moyen infailible de prospérité publique et particulière, par une société de gens de lettres. A Paris, à l'imprimerie bibliographique rue des Ménétriers Saint-Martin, n°. 6; & chez les marchands nouveautés.

N°. ...
Prise de cette nouvelle Rhin.
Prix 16 liv.
Notre don Com de huit dont six recontre composé le 16, Le cour est arri core l'is
Le 1 vingt c paix; Au sort confère la Rom le prom
Le l premier nouvel dans le une es tôt; & canal d cesser On dée point lages d au gén & nou mables Lors